

AVIS DE CONCOURS

PORTANT OUVERTURE D'UN CONCOURS INTERNE SUR TITRES DE PSYCHOLOGUE DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

Un concours interne sur titres est ouvert par le Département des Hauts-de-Seine, en vue de pourvoir :

- 2 postes à la Cité départementale de l'enfance et de l'adolescence,
- 1 poste à la Pouponnière Paul Manchon, d'Asnières-sur-Seine.

CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE LUNDI 22 JUILLET 2024

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES LE VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent faire acte de candidature, les personnes :

Peuvent faire acte de candidature, les personnes :

- titulaires :
 - o de la licence et de la maîtrise en psychologie et justifiant :
 - soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie ;
 - soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
 - soit d'un des titres figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre chargé de la santé ;
 - o de la licence en psychologie et d'un master mention psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

- du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut catholique de Paris ;
 - des titres ou diplômes étrangers reconnus comme équivalents aux titres et diplômes mentionnés au 1° et au 2° ci-dessus, dans les conditions fixées au 5° de l'article 1er du décret n° 90-255 du 22 mars 1990 susvisé ;
 - d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un des titres ou diplômes mentionnés au 1° et au 2° ci-dessus, dans les conditions fixées par le chapitre III du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- de nationalité française ou ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
 - jouissant de leurs droits civiques, n'ayant pas de mentions portées au bulletin n° 2 de leur casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
 - en position régulière au regard du code du service national français et notamment pour les jeunes hommes nés après le 31 décembre 1978 et les jeunes femmes nées après le 31 décembre 1982 recensés à partir du 1er janvier 1999 qui doivent être en capacité de fournir un certificat individuel de participation à la journée d'appel de préparation à la défense ou en position régulière au regard du code du service national de l'Etat dont ils sont ressortissants ;
 - remplissant les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions.

Le dossier de candidature à ce concours est téléchargeable sur le site institutionnel : <https://recrutement.hauts-de-seine.fr/les-concours-du-departement>

Il sera accompagné des pièces suivantes :

- un curriculum vitae détaillé,
- une copie des titres, diplômes et autres qualifications équivalente, dont le candidat est titulaire, traduits en français et certifiés conformes aux originaux pour les documents étrangers ;
- une copie lisible recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou un certificat de nationalité émis par le pays d'origine,
- l'état signalétique des services militaires ou d'une copie conforme de ce document ou d'une attestation de l'appel de préparation à la défense pour les

candidats français nés après le 31 décembre 1978 et pour les candidates françaises nées après le 31 décembre 1982 ;
l'ordre de leur préférence quant à l'affectation éventuelle.

L'ensemble de ces documents devra être envoyé au plus tard le **lundi 22 juillet 2024** à :

Département des Hauts-de-Seine
Pôle Ressources Humaines et Système d'Information
Direction des Ressources Humaines – Service Emploi et Compétences
« Concours FPH », à Alice KARPOV (akarpov@hauts-de-seine.fr)
57 rue des Longues Raies –92731 Nanterre Cedex

En cas de retenue de candidature l'épreuve orale d'admission consistant en un entretien à caractère professionnel avec le jury destiné à apprécier les motivations et aptitudes des candidats déclarés admissibles. Cet entretien est destiné à permettre au jury d'apprécier la motivation, les qualités professionnelles et l'aptitude du candidat à exercer en tant que psychologue.

Pour tous renseignements complémentaires
Veuillez contacter Alice KARPOV : akarpov@hauts-de-seine.fr

N.B. : La nomination des candidats reçus sera subordonnée à l'examen du bulletin n°2 de leur casier judiciaire pour les candidats de nationalité française ou du document équivalent de l'Etat dont ils sont ressortissants pour les autres candidats.